

SUPPLÉMENT DE DIPLÔME (*)
Espagne

DÉSIGNATION DU DIPLÔME (langue d'origine: ES)
TÉCNICO SUPERIOR EN INDUSTRIAS DE PASTA Y PAPEL

TRADUCTION DE LA DÉSIGNATION DU DIPLÔME (français)
TECHNICIEN SUPÉRIEUR DES INDUSTRIES DE LA PÂTE ET DU PAPIER

DESCRIPTION DU PROFIL PROFESSIONNEL

Compétence générale

Organiser et gérer l'activité productive, contrôlant les diverses phases de fabrication de pâte, papier et carton , en respectant les règles de qualité, de sécurité, environnementales et de productivité .

Unités de compétence

1. Organiser la production de pâte et de papier
2. Surveiller l'état des équipements et installations et les opérations auxiliaires du process
3. Coordonner et contrôler la fabrication de pâtes, papiers, cartons et leurs transformations
4. Garantir la qualité des de pâtes, papiers et cartons en process
5. Respecter et faire respecter les règles de bonnes pratiques de fabrication, de sécurité et environnementales du process chimique

EMPLOIS POUVANT ÊTRE OCCUPÉS PAR LE TITULAIRE DE CE DIPLÔME

Occupations ou postes de travail

Contremaître de production. Contremaître de parc de bois. Chef d'entrepôt de produits finis. Contremaître de thermochimie. Chef de pâte mécanique. Contremaître de digestion -cuisson. Contremaître sèche-pâtes. Responsable de machine à papier, carton lisse et ondulé. Responsable de finitions. Contrôleur du process. Contrôleur du produit. Contremaître de récupération de produits chimiques.

(*) Note explicative

Ce document est conçu comme un complément d'information du di plôme en question; il n'a cependant aucune validité juridique en soi. La structure de cette description a été établie en application des Décisions du Conseil 93/C 49/01 du 3 décembre 1992 sur la transparence des qualifications professionnelles, et 96/C 224 /04 du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle de la Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs (09/08/01).

L'autorité qui délivre ce supplément de diplôme peut laisser en blanc toute case de celui -ci qu'elle estime non pertinente.

Nom et nature de l'entité émettrice du diplôme MINISTERIO DE EDUCACIÓN, CULTURA Y DEPORTE (Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports) (Administration Générale de l'État)	Identification de l'administration nationale ou régionale compétente pour accréditer ou reconnaître le diplôme (Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports) (Administration Générale de l'État) Organe compétent de la Communauté Autonome (Administration Régionale)
Niveau du diplôme au pays émetteur Formación Profesional de Grado Superior (CNED 51 H – Degré Supérieur de Formation Professionnelle Spécifique et équivalents, Arts Plastiques et Dessin et Sportives)	Échelle de qualification/système d'évaluation pour obtenir le diplôme Norme de base du Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports du 21 juillet 1994. Modules professionnels : qualification sur 10 (5 reçu) - Formation aux Centres de Travail : passable/insuffisant - Système d'évaluation continue
Accès au niveau supérieur d'éducation ou de formation <ul style="list-style-type: none"> - Diplôme d'Infirmier - Diplôme de Physiothérapie - Diplôme de Logopédie - Diplôme de Podologue - Diplôme de Thérapie Occupationnelle - Technicien Supérieur Aéronautique (toutes les sections) - Technicien Supérieur Agricole (toutes les sections) - Technicien Supérieur Forestier (toutes les sections) - Technicien Supérieur Industriel (toutes les sections) - Technicien Supérieur de Mines (toutes les sections) 	Conventions internationales
Base légale : Loi Organique Générale du Système de l'Éducation 1/1990 du 3 octobre, Loi Organique 5/2002 du 19 juin sur les Qualifications et la Formation Professionnelle, Décret Royal 676/1993 du 7 mai, Décret Royal 777/1998 du 30 avril DÉCRET ROYAL n° 809/1993 du 28 mai (Journal Officiel de l'État BOE 07/07/93). Modifications décret royal 2207/1993 du 17 décembre (B.O.E. 08/02/94)	

VOIES D'ACCÈS AU DIPLÔME OFFICIELLEMENT RECONNUES

Type de formation professionnelle suivie	Pourcentage du programme formatif total (%)	Durée <i>Heures/semaines/mois/années</i>
* Dans un Lycée d'Enseignement Secondaire (IES) ou des établissements de formation agréés, comprenant des modules de formation à caractère théorique-pratique et la Formation aux Centres de travail <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle de qualité dans l'industrie du papier - Dynamique des fluides et thermotechnie dans les industries de process - Formation dans un Centre de Travail - Formation et Orientation du Travail - Organisation et gestion des industries de process - Process de la pâte et du papier - Relations dans le milieu du travail - Sécurité et environnement chimique 	<i>Durée totale de la formation jusqu'à l'obtention du diplôme</i>	1400 heures
Conditions d'accès requises Posséder le Diplôme de Baccalauréat ou un diplôme équivalent aux effets de l'accès à l'enseignement. Posséder le Certificat de l'examen d'accès.		
Information supplémentaire http://www.educacion.es		